MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Installation d'une centrale photovoltaique au sol de 550 kWc

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

SARL

N° SIRET

93865336700012

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom

DHUICQ

Prénom(s)

Alban

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet d'installation photovoltaique sur des tructures au sol sur un terrain situe dans une cour d'exploitation agricole a proximite immediate d'un batiment: La puissance totale projetee de l'installation sera de 550 kWc La projet sera raccorde au poste de livraison situe de l'autre cote de la departementale qui delemite le terrain. partie Nord : suface parcelle : 3280 m2 surface emprise : 1306 m2 surface panneaux : 1244 m2 Partie Sud surface parcelle : 3240m2 surface emprise : 1454 m2 surface panneaux : 1180m2

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en l'installation et l'exploitation d'une centrale agrivoltaique de production d'electricite a partir de l'energie solaire installee au sol et d'une puissance de 550 kWc. La production estimee est de 600 MWh/an. L'energie produite sera destinee a la vente directe d'electricite. Le projet repond aux objectifs nationaux de production d'energies renouvelables. En France, quand la puissance du parc solaire francais s'eleve a environ 23 GW sur l'annee 2022, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) fixe comme objectif un parc photovoltaique d'une puissance comprise entre 35,1 GW et 44 GW en 2028. Il est donc imperatif, des 2025 et en 3 ans d'augmenter a minima de 11 GW.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'implantation de l'installation photovoltaique necessite les amenagements suivants : - Amenagement d'une zone technique et de l'aire du site - Preparation du terrain en vue de l'installation des structures ; - Pose des piliers de support par pieu battu, il n'y aura aucune incidence sur la gestion des eaux pluviales; - Montage des structures et installation des onduleurs et des modules photovoltaiques ; - Raccordement des modules aux onduleurs et des onduleurs au coffret electrique Le coffret electrique est pose par ENEDIS et devrait etre situe en bordure de propriete a proximite immediate des postes existants. Le raccordement entre la centrale et le coffret se fera par fourreau souterrain.Le projet n'engendre pas la pose de transformateur electrique sur la zone d'implantation. Il n'est pas prevu de reserve incendie mais nous nous conformerons aux exigences du SDIS. Une fosse existante pourra eventuellement servir de reserve incendie. son volume est d'environ 1 000 m3.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Soumis au rayonnement produit par le soleil, les panneaux formes de semi-conducteurs subissent une difference de potentiel electrique liee a l'effet photovoltaique. Cela induit la circulation de charges electriques a l'origine d'un courant continu qui est collecte au niveau de l'installation photovoltaique celui-ci est change en courant alternatif au niveau du transformateur, afin d'etre compatible avec le reseau electrique au sein duquel il est injecte. L'energie ainsi produite est envoyee sur le reseau. La maintenance realisee peut etre : - Preventive : - 1 passage par annee pour nettoyer les panneaux solaires photovoltaiques avec de l'eau deminerlisee uniquement ; - 1 passage par annee des equipes de maintenance pour verifier l'etat de l'installation electrique durant les 30 ans d'exploitation du parc. - Curative : en cas de materiels defectueux (panneaux photovoltaiques, cables, ...), les equipes de maintenance interviennent sur le site pour remplacement. A l'issu de sa phase d'exploitation, le projet sera entierement demantele a la charge d'AGRI ENERGIE. Conformement a la reglementation, l'ensemble des equipements seront recycles ou valorises selon les filieres approuvees. L'association Soren, collecte sans frais pour les detenteurs, particuliers ou professionnels, tous les panneaux photovoltaiques usages, quelque soient la technologie, la marque ou l'annee de mise en marche.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis a declaration prealable

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
surface du projet : 8 000 m2 hauteur minimale des tables photovoltaiques: 0.2 m hauteur maximale des tables photovoltaiques : 2.50 m Poste de coupure et de comptage electrique : 80 x 100 cm	(distance, metre)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : le Luc

Lieu-dit :

Localité : le Luc 44390 Puceul

Code postal : 44390 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 1°35'13"O Lat. : 47°32'8"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU : Zonage Aa

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Le projet est en dehors de tout zonage d'inventaire de type ZNIEFF I et II. Les ZNIEFF les plus proches sont "la foret de Saffre", "les coteaux schistes de la ville aux chefs a Nozay" et "zone calcaire a l'ouest de Saffre"
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Le monument historique est l'eglise de Nozay a 4 km a vol d'oiseau
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Les 3 zones humides recensees se tuent a 1,5km a vol d'oiseau (voir carte en annexe 7)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☑	☐	Aire d'alimentation du captage des eaux de Saffre
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	le projet ne necessite pas d'equipements d'alimentation en eau potable, d'assainissement ou toute autre ressource disponible sur l'emprise du projet. Il est donc en adequation avec les ressources disponibles.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Aucun arbre ou haie seront abbatus, ils seront simplement tailles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le site le plus proche (foret du gavre reference FR5212005) est situe a 14 km a vol d'oiseau.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le site est une cour d'exploitation agricole ayant perdu son usage, donc aucune consommation d'espace agricole
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Aucun risque technologique est identifie a proximite du site . Un chemin de 5m autour de la centrale photovoltaique permettra l'acces aux pompiers en cas d'incendie. Il est preconise en cas d'incendie de ne pas arroser les panneaux mais uniquement les abords pour eviter la propagation de l'incendie, pas de gestion specifique des eaux d'extinction.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	aucun impact sur la circulation
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	lors de livraison des materiaux
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	le projet n'a pas de visibilite ou de covisibilite avec un espace ou un monument protege au patrimoine architectural, culture, archeologique et paysager. Il se situe en bordure de la D35. Une haie existanteempeche toute covisibilite. La maison la plu proche est a 50m mais sans impact pour les riverains.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les risques de pollution accidentelle sont limites. Le projet est etudie pour eviter d'engendrer des impacts negatifs sur l'environnement. Concernant les normes incendies, le projet respectera les recommandations du SDIS du 44.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait etre dispense d'evaluation environnementale etant donne que : - Le projet se situe en dehors de toute zone de protection environnementale (ZNIEFF, Natura 2000, ...) ; - Le projet n'intersecte aucune zone humide recensee ; - Il n'y a pas de modification de l'usage du sol et de l'activite agricole ; - Il n'y a pas de covisibilite ou visibilite avec un espace ou un monument protege au patrimoine architectural, culturel,archeologique et paysager ; - Les amenagements au sol sont reduits (limites a l'acces au site et a la zone technique) ; - Les impacts sur le milieu naturel et paysager sont negligeables a tres faibles ; - Il n'y a aucun risque sanitaire lie au projet durant toute sa duree d'exploitation.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom DHUICQ

Prénom alban

Qualité du signataire gerant

À Appoigny

Fait le 19-10-2025

Signature du (des) demandeur(s)